



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la réglementation et de l'environnement

Mâcon, le **27 MAI 2011**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UN ETABLISSEMENT

VU le code de l'environnement, livre V, titre 1^{er},

VU, en date du 16 mai 2011, la déclaration de la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, domiciliée à FLEURY-les-AUBRAIS (45400) - ZI les Bicharderies - 15 rue de la Forêt, demandant le transfert à son profit de l'autorisation délivrée à la S.A. AIR LIQUIDE par arrêté préfectoral n° 00-3720-2-2 en date du 17 août 2000, concernant l'exploitation d'une installation de fabrication et de stockage d'hydrogène située sur le territoire de la commune de Gueugnon, Place des Forges,

DELIVRE RECEPISSE

à la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE de sa déclaration susvisée en lui rappelant qu'elle devra pour cette installation :

- observer strictement les prescriptions imposées au prédécesseur,
- se conformer à toutes celles qu'il serait reconnu utile de lui imposer par la suite, dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la santé publiques.

Ces mêmes prescriptions ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application obligatoire des dispositions édictées par le livre II du code du travail et des décrets subséquents pris en exécution dudit livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Une copie du présent récépissé sera affichée à la mairie de Gueugnon, pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le maire de Gueugnon
- M. l'inspecteur des installations classées - Unité territoriale de Saône-et-Loire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - 71000 MACON
- la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, Région Centre Bourgogne - ZI les Bicharderies - 15 rue de la Forêt - 45400 FLEURY-les-AUBRAIS.

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,

Pierre NEHLIG